

J83 - REGLEMENT DE LA LOTERIE « 5 ROBOTS CUISEURS A GAGNER »

La société Domoti SAS RCS Lille n° b 342 883 758 ayant siège zone de la Bouverne 16 av industrielle - 59520 Marquette Lez Lille organise du 01 Décembre 2020 au 30 Juin 2021 pour ses différentes enseignes une loterie sans obligation d'achat par post-tirage intitulé "5 ROBOTS CUISEURS à gagner". Cette loterie peut être organisée et présentée sous différentes formes et dénominations.

L'opération est ouverte à toute personne majeure habitant en France métropolitaine et en corse (hors départements et territoires d'outremer) ainsi que plusieurs pays d'Europe (Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni), et ayant reçu un document circonstancié, à l'exception des membres du personnel (et leur famille) exerçant une activité dans une société liée à la société organisatrice.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par famille (même nom, même adresse). Toute participation incomplète, ou non conforme sera considérée comme nulle. Il en est de même pour les participations déposées ou parvenues après le délai.

La dotation est la suivante :

5 ROBOTS CUISEURS de marque LIVOO d'une valeur commerciale unitaire de 359.00€ ou euros ou £325,14 taux de change en vigueur au 12/10/20.

Pour participer à la loterie, il suffit de renvoyer son bon de participation à l'adresse indiquée sur le catalogue portant l'opération et de se conformer aux instructions figurant sur les documents avant la date limite de clôture de l'opération, soit le 30/06/2021. Les bénéficiaires seront avertis dans un délai de 3 mois après la clôture de l'opération.

Les gagnants seront tirés au sort aléatoirement par Maître Gobert, huissier de justice à Roubaix chez qui un exemplaire des documents envoyés et du règlement a été déposé. Les Huissiers de Justice se sont assurés du respect des dispositions légales régissant les opérations, de la régularité formelle du règlement.

La société Domoti pourra être autorisée à utiliser son nom, adresse (ville et département), images animées ou non (ex : photo), voix, écrit, ce tant à des fins promotionnelles que pour des raisons testimoniales.

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone par Domoti SAS.

Domoti SAS ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités et/ou le prix devaient être en partie ou en totalité reportés, modifiés ou annulés ; Domoti SAS se réserve le droit de cesser, interrompre ou proroger le jeu en tout temps si les circonstances l'exigeaient et sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants.

Le simple fait de participer implique l'acceptation du règlement et des instructions figurant sur les documents.

Aucune contestation s'y rapportant ne pourra être admise. Le règlement complet sera adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à DOMOTI SAS - zone de la Bouverne 16 av industrielle - 59520 Marquette Lez Lille (timbre de demande de règlement remboursé sur demande), en mentionnant le nom du jeu.

Pour tout remboursement notamment des frais de participation au jeu, joindre un R.I.B. ainsi qu'un justificatif téléphonique, ou internet (facture, ...) pour les frais de communication.

J83 – EXTRAIT DE REGLEMENT DE LA LOTERIE « 5 ROBOTS CUISEURS A GAGNER

La société Domoti SAS organise du 01 Décembre 2020 au 30 Juin 2021 pour ses différentes enseignes une loterie sans obligation d'achat par post-tirage intitulée "5 ROBOTS CUISEURS à gagner". Cette loterie peut être organisée et présentée sous différentes formes et dénominations.

L'opération est ouverte à toute personne majeure habitant en France métropolitaine et en corse (hors départements et territoires d'outremer) ainsi que plusieurs pays d'Europe (Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni), et ayant reçu un document circonstancié, à l'exception des membres du personnel (et leur famille) exerçant une activité dans une société liée à la société organisatrice.

La dotation est la suivante :

5 ROBOTS CUISEURS de marque LIVOO d'une valeur commerciale unitaire de 359.00€ ou euros ou £ 325,14 taux de change en vigueur au 12/10/20.

Pour participer à la loterie, il suffit de renvoyer son bon de participation à l'adresse indiquée sur le catalogue portant l'opération et de se conformer aux instructions figurant sur les documents avant la date limite de clôture de l'opération, soit le 30/06/2021. Les bénéficiaires seront avertis dans un délai de 3 mois après la clôture de l'opération.

Les gagnants seront tirés au sort aléatoirement par Maître Gobert, huissier de justice à Roubaix.

La société Domoti SAS ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, ce jeu devait être partiellement ou totalement modifié. Le règlement complet sera adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à DOMOTI SAS - zone de la Bouverne 16 av industrielle - 59520 Marquette Lez Lille (timbre de demande de règlement remboursé sur demande), en mentionnant le nom du jeu.

Pour tout remboursement notamment des frais de participation au jeu, joindre un R.I.B. ainsi qu'un justificatif téléphonique, ou internet (facture, ...) pour les frais de communication. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone par Domoti SAS.